

**Ornex**

## **dt** L'école de Villard va être agrandie d'une classe et de locaux annexes

Par **G.Do.** - 25 mai 2021 à 17:42 - Temps de lecture : 2 min

L'école de Villard-Tacon sera agrandie en prévision de besoins futurs en locaux scolaires. Photo Le DL /G.Do.

Le conseil municipal a retrouvé, lundi soir, sa salle habituelle, sous la présidence du maire Jean-François Obez, pour une courte séance. Le point le plus important de l'ordre du jour a été le vote concernant l'attribution du marché de travaux à l'école de Villard. Ceci afin d'anticiper l'ouverture éventuelle d'une nouvelle classe et d'améliorer aussi les conditions d'accueil durant le temps périscolaire.

En effet, la commune a le projet de réaménager les locaux de cet établissement. Les travaux se feront sur la période des vacances estivales 2021. Il s'agit d'agrandir l'école – comptant actuellement dix classes et construite en 2014 – d'une salle de classe et d'activités d'une surface d'environ 60 à 70 m<sup>2</sup>, ainsi que d'adapter les équipements de cour avec, notamment, la création d'un préau dans la cour de l'école ainsi que de transformer un appartement en salle de classe.

### **Une facture de 231 945 €**

Dans le même temps sera aménagé un bureau pour le responsable du périscolaire, ainsi que de créer un local de rangement à destination du Sou des écoles. Le marché comprend six lots dont le montant total est de 231 945 € et le conseil a unanimement voté le marché public

Il a également procédé au tirage au sort des jurys d'assises, soit une douzaine de personnes et a désigné la commission communale des impôts directs (32 membres), souvent difficile à trouver et composée des membres du conseil municipal, faute de candidats extérieurs

Cet organe consultatif, quelque peu pléthorique, intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle participe également à l'évaluation des propriétés non bâties et formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

Selon des conventions signées avec les écoles privées Saint-Vincent et Jeanne-d'Arc, la commune versera à la première un montant de 26 400 € pour 33 élèves qui la fréquentent et 1 600 € à la deuxième pour deux élèves, tous domiciliés sur la commune. La minorité souhaitant qu'à l'occasion du renouvellement des conventions que le Conseil en discute, quitte à les revoir, elle s'est donc prononcée défavorablement contre cette participation financière.

Le conseil a également pris acte de la démission de Daniel Rosaz (majorité), qui sera remplacé ultérieurement par Chantal Townsend.